

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :

19 OCT, 2012

BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 25
Date de la convocation : 9 octobre 2012

N° 12.10.16.10

L'an deux mille douze et le seize du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, TALBOT, Mlle CROS, M. MUNOZ, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATIONS : Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme ROMÉRO
Mlle VAN ELST en faveur de Mme CHABLE GAUZY
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme PLAYS
M. LE NGUYEN en faveur de M. MUNOZ
M. FÉVRIER en faveur DE M. BOUSQUEL

ABSENTS : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL

DELEGATION de SERVICE PUBLIC pour les ENFANTS PORTEURS de HANDICAP

Désignation des conseillers municipaux au sein du comité d'éthique et de suivi

Rapporteur : Mme LABORDE

Le Conseil municipal vient d'approuver le projet de convention proposée par l'Association Départementale des Infirmités Motrices et Cérébrales de l'Hérault dans le cadre de la délégation de service public pour les enfants porteurs de handicap.

L'article 1.2.6 de ladite convention prévoit que le Conseil municipal serait représenté au sein du comité d'éthique et de suivi par deux conseillers municipaux.

Le Conseil municipal désigne Mmes Laborde et Chable-Gauzy au sein du comité d'éthique et de suivi.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Mme Laborde à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 19.10.2012
et publication
le 19.10.2012

Le Maire

